

Mairie Onlay 3 route de Saint Léger 58370 ONLAY  
Téléphone : 03.86.84.20.56 Adresse mail : [mairie.onlay@orange.fr](mailto:mairie.onlay@orange.fr)  
Site : [www.mairie-onlay.fr](http://www.mairie-onlay.fr)

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 18 avril 2017 à 19 h sous la présidence de Mr Daniel MARTIN, Maire.

Etaient également présents :

Jean-François ROLLAND, Paul BAYARD, Bernard GENTY, Odile MARCEAU, Jeannette PASTIJN, Florence ROBERT, Jean-François THIBAUDIN, Pascal THIBAUDIN, Patrice THIBAUDIN

Absente excusée : Isabelle RUDIÉ, pouvoir à Florence ROBERT

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Monsieur Jean-François ROLLAND est nommé secrétaire de séance.

### **1°/ Compte administratif 2016**

*Compte établi en fin d'exercice retraçant les mouvements effectifs en dépenses et recettes de la collectivité.*

Le compte administratif 2016 se solde par un excédent cumulé de 98 022.69 € (Fonctionnement + Investissement), soit 145 914.34 € en excédent de fonctionnement et 47 891.65 € en déficit d'investissement.

***Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.***

### **2°/ Compte de gestion 2016**

*Ensemble des documents chiffrés et des pièces des dépenses et recettes, fournit par le comptable public des opérations qu'il a exécutées et centralisées durant une année entière.*

Les écritures étant conformes à celle du compte administratif 2016, les membres du conseil Municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

La concordance entre le compte de gestion et le compte administratif est avérée.

***Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.***

### **3°/ Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

L'excédent de fonctionnement 145 914.34 € est affecté comme suit sur le budget primitif 2017.

- Affectation en réserve en investissement afin de couvrir le besoin de financement : 48 921.65 €
- Au compte 002(excédent de fonctionnement reporté) 96 992.69 €

***Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.***

#### **Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :**

Lundi : 8h00-12h00

Mardi : 8h00-12h00/13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h30

#### **Permanence des élus :**

Monsieur Daniel MARTIN Maire

: permanence le jeudi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous

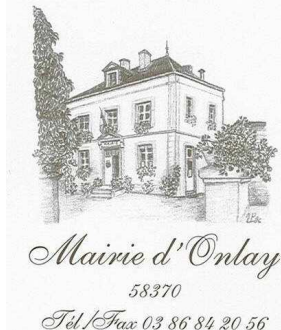
Monsieur Jean-François ROLLAND 1er adjoint

: permanence le mardi matin

Monsieur Paul BAYARD 2<sup>ème</sup> adjoint

: permanence le vendredi matin

L'agence postale est ouverte au public du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Mairie Onlay 3 route de Saint Léger 58370 ONLAY  
Téléphone : 03.86.84.20.56 Adresse mail : [mairie.onlay@orange.fr](mailto:mairie.onlay@orange.fr)  
Site : [www.mairie-onlay.fr](http://www.mairie-onlay.fr)

#### **4°/ Modification des statuts de la nouvelle intercommunalité**

- Lors du Conseil Communautaire du 20 mars 2017, il a été décidé que les compétences de la communauté de communes seraient harmonisées dès cette année avec la mise en place immédiate d'une fiscalité uniforme sur l'ensemble du territoire. Cette formule est la seule qui puisse permettre aux budgets communaux et aux contribuables de bénéficier d'une neutralisation fiscale, dès l'année 2017, tout en permettant à l'intercommunalité de disposer de plus de dotations de l'état, dès l'année 2018.
- Afin de garantir l'équité à l'ensemble des citoyens du territoire en mettant en œuvre une juste répartition des moyens fiscaux et financiers pour l'exercice des compétences, il est proposé la mise en place d'un pacte fiscal et financier qui permet de reverser des fonds de concours et une dotation de solidarité aux communes membres de la CC.
- Afin que ce pacte puisse être mis en place, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire précisant que la CC est habilitée à verser une dotation de solidarité à ses communes membres.

*Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.*

#### **5°/ Pacte Financier et Fiscal**

- Le **Pacte Financier et Fiscal** s'inscrit dans le cadre du nouveau projet de développement du territoire (communes et CCM) résultant de la fusion des trois ex-Communautés de communes des Portes du Morvan (CCPM), du Haut Morvan (CCHM) et des Grands Lacs du Morvan (CCGLM).
- Dans ce contexte, **l'objectif principal du PFF** est le financement de l'harmonisation des compétences à l'échelle du nouveau territoire communautaire tout en garantissant, lorsque cela est possible, une neutralité fiscale pour le contribuable et une neutralité budgétaire pour les communes du territoire.
- L'harmonisation des compétences « par le haut » induit un transfert des charges afférentes pour les communes des ex-CCHM et CCGLM.
- Compte tenu des variations de fiscalité, les communes des ex-CCHM et CCGLM s'engagent à diminuer leurs taux de fiscalité afin, dans la mesure du possible, de tendre vers une neutralité fiscale en termes de taux d'imposition.
- Dans un objectif de neutralité budgétaire pour les communes des ex-CCHM et CCGLM, le différentiel, entre la perte de ressources fiscales des communes et le montant des charges réellement transféré, est compensé par la CCM via une dotation de solidarité et des fonds de concours.
- A ce titre, dans le cadre du PFF, la CCM s'engage à verser aux communes membres une dotation de solidarité et/ou un fonds de concours équivalent à la perte de ressources financières effectivement constatée. Ce dispositif est garanti sur la durée du PFF.

#### **Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :**

Lundi : 8h00-12h00

Mardi : 8h00-12h00/13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h30

#### **Permanence des élus :**

Monsieur Daniel MARTIN Maire

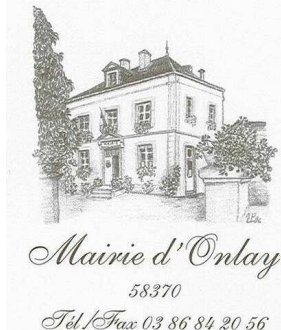
: permanence le jeudi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous

Monsieur Jean-François ROLLAND 1er adjoint

: permanence le mardi matin

Monsieur Paul BAYARD 2<sup>ème</sup> adjoint

: permanence le vendredi matin



Mairie Onlay 3 route de Saint Léger 58370 ONLAY  
Téléphone : 03.86.84.20.56 Adresse mail : [mairie.onlay@orange.fr](mailto:mairie.onlay@orange.fr)  
Site : [www.mairie-onlay.fr](http://www.mairie-onlay.fr)

**Le montant total pris en charge par la CCM pour la Commune de ONLAY s'élève à 32744,48 € au titre de l'exercice 2017.**

*Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.*

### 6°/ Vote des taxes

#### ▪ Taux à voter par la Communauté de Commune du Morvan (CC MSGL)

Taxe d'habitation : 10.56 %  
Taxe foncière (Bâti) : 5.58 %  
CFE (Cotisations foncières des entreprises) : 19.10 %  
Taxe foncière '(Non bâti) : 11.80 %

#### ▪ La fiscalité réellement perçue en 2016 par la commune d'ONLAY

Taxe d'habitation : 22.81 %  
Taxe foncière (Bâti) : 12.72 %  
CFE (Cotisations foncières des entreprises) : 32.77 %  
Taxe foncière '(Non bâti) : 25.26 %

#### ▪ La fiscalité prévisionnelle 2017 à voter par la commune permettant de tendre vers une neutralité fiscale sur le territoire

Taxe d'habitation : 14.13 %  
Taxe foncière (Bâti) : 7.88 %  
Taxe foncière '(Non bâti) : 20.30 %  
CFE (Cotisations foncières des entreprises) : 15.65 %

#### ▪ Variation de - 38.57 % par rapport à 2016

**Cette baisse des taux sur la commune, permettra la hausse des taux de la nouvelle intercommunalité, tout en neutralisant l'impact d'augmentation des impôts locaux des habitants.**

*Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.*

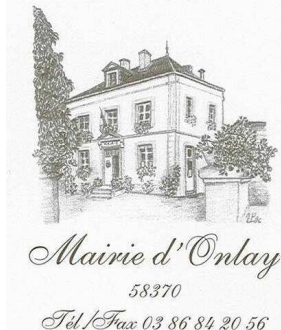
#### Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : 8h00-12h00  
Mardi : 8h00-12h00/13h30-17h30  
Vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h30

#### Permanence des élus :

Monsieur Daniel MARTIN Maire	: permanence le jeudi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous
Monsieur Jean-François ROLLAND 1er adjoint	: permanence le mardi matin
Monsieur Paul BAYARD 2 <sup>ème</sup> adjoint	: permanence le vendredi matin

L'agence postale est ouverte au public du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Mairie Onlay 3 route de Saint Léger 58370 ONLAY  
Téléphone : 03.86.84.20.56 Adresse mail : [mairie.onlay@orange.fr](mailto:mairie.onlay@orange.fr)  
Site : [www.mairie-onlay.fr](http://www.mairie-onlay.fr)

### **7°/ Vote du budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit ci-après :

<u>Fonctionnement :</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 293 114.69 €	Dépenses : 137 266.65 €
Recettes : 293 114.69 €	Recettes : 137 266.65 €

*Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.*

### **8°/ Redevance EDF**

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières 2017 pour le calcul de la redevance du domaine public par EDF. Cette année la somme est arrêtée à **200 €**

*Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.*

### **9°/ Redevance Orange**

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières 2017 pour le calcul de la redevance ORANGE. La somme est arrêtée à **1 187.40 €**.

*Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.*

### **9°/ Subventions organismes privés en 2017**

Le Conseil a décidé de reconduire à l'identique les subventions accordées l'exercice précédent, soit :

FNACA :	60.00€
APAS :	1 000.00 €
Subvention voyage scolaire :	150.00 €
Licences sportives :	100.00 €
Coopérative scolaire Moulins-Engilbert :	200.00 €

*Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.*

### **10°/ Divers**

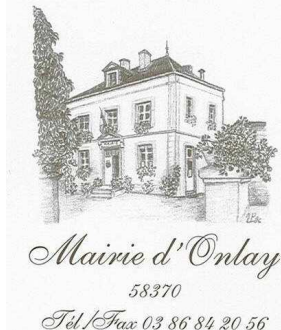
#### **Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :**

Lundi : 8h00-12h00  
Mardi : 8h00-12h00/13h30-17h30  
Vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h30

#### **Permanence des élus :**

Monsieur Daniel MARTIN Maire : permanence le jeudi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous  
Monsieur Jean-François ROLLAND 1er adjoint : permanence le mardi matin  
Monsieur Paul BAYARD 2<sup>ème</sup> adjoint : permanence le vendredi matin

L'agence postale est ouverte au public du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Mairie Onlay 3 route de Saint Léger 58370 ONLAY  
Téléphone : 03.86.84.20.56 Adresse mail : [mairie.onlay@orange.fr](mailto:mairie.onlay@orange.fr)  
Site : [www.mairie-onlay.fr](http://www.mairie-onlay.fr)

## SCÉNI QUA NON

Suite à l'accord passé avec SCÉNI QUA NON nous vous présentons le calendrier prévisionnel des séances à venir :

	Séances de 18h	Séances de 20h
Lundi 19 juin	X	X
Mardi 1 <sup>er</sup> août	X	X
Lundi 11 septembre	X	X
Lundi 9 octobre	X	X
Lundi 6 novembre	X	X
Lundi 4 décembre	X	X

Le prix des places est fixé à :

- 4,00 € tarif plein
- 2,50 € tarif réduit
- 1,00 € de location de lunettes 3D

### Modification des règles de prêts de la Salle Multiculturelle :

- Après une année « d'expérience » sur la location de la salle, une modification des règles de prêt a été actée.

### Bonnes nouvelles du mois

- Subvention **DETR** sur aménagement de la 2<sup>ème</sup> partie de la cour de la Mairie non bitumée, acceptée pour un montant de **8 712 € soit 55%** du montant HT du projet
- **Subvention parlementaire** de Mme Anne EMERY DUMAS (Sénatrice) pour le projet de rénovation de la façade de la Mairie pour un montant de **5 000.00 €**

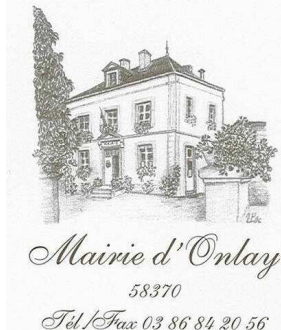
#### Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : 8h00-12h00  
Mardi : 8h00-12h00/13h30-17h30  
Vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h30

#### Permanence des élus :

Monsieur Daniel MARTIN Maire : permanence le jeudi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous  
Monsieur Jean-François ROLLAND 1er adjoint : permanence le mardi matin  
Monsieur Paul BAYARD 2<sup>ème</sup> adjoint : permanence le vendredi matin

L'agence postale est ouverte au public du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Mairie Onlay 3 route de Saint Léger 58370 ONLAY  
Téléphone : 03.86.84.20.56 Adresse mail : [mairie.onlay@orange.fr](mailto:mairie.onlay@orange.fr)  
Site : [www.mairie-onlay.fr](http://www.mairie-onlay.fr)

**Pour information :**

- Nous avons reçu en Mairie plusieurs plaintes pour divagations de moutons sur domaine privé (suite sera donnée).
- Nous vous rappelons que la plantation d'un arbre pour le petit Colin PAQUIS né en novembre 2016 est reportée à l'automne 2017 et se fera sur le nouveau terrain de jeu. Un arbre sera aussi planté sur le même lieu pour Lola, Loup et Emma,
- Cérémonie du 8 mai : 11h rassemblement à l'église et dépôt de gerbe sur la place et aux cimetières, suivie d'un vin d'honneur
- Rachat du prêt du Pont de BRION (démarches en cours)

**La séance du Conseil Municipal est levée à 20h45**

**INVITATION**

*Monsieur le Maire d'ONLAY, le CONSEIL MUNICIPAL, l'ASSOCIATION des ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS de GUERRE ont le plaisir de vous convier à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 mai 1945 :*

*11 h 00 : Rassemblement à l'Eglise et dépôt de gerbes Place du 8 mai 1945*

*et au Monument aux Morts au cimetière.*

*Suivi d'un Vin d'Honneur offert par la Municipalité Salle des Fêtes.*

**Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :**

Lundi : 8h00-12h00

Mardi : 8h00-12h00/13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h30

**Permanence des élus :**

Monsieur Daniel MARTIN Maire

: permanence le jeudi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous

Monsieur Jean-François ROLLAND 1er adjoint

: permanence le mardi matin

Monsieur Paul BAYARD 2<sup>ème</sup> adjoint

: permanence le vendredi matin